

LE PRESIDENT

- Vu Le code de l'éducation, notamment les articles L951-1-1, R951-5-1 et R951-5-2,
- Vu Le code général de la fonction publique, notamment les articles R252-26 et R252-28,
- Vu Les statuts de l'université de Rouen Normandie, notamment l'article 16-2,
- Vu L'arrêté du président de l'université du 9 décembre 2022 portant proclamation des résultats aux élections des représentants du personnel au comité social d'administration d'établissement de l'université de Rouen Normandie,
- Vu L'arrêté modifié du président de l'université du 24 septembre 2024 portant composition du comité social d'administration et de la formation spécialisée du comité social d'administration,
- Vu L'arrêté modifié du président de l'université du 12 décembre 2024 portant composition du comité social d'administration et de la formation spécialisée du comité social d'administration,

ARRETE

Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 27 janvier 2023 relatif à la composition des représentants du personnel au comité social d'administration de l'université de Rouen Normandie sont modifiées comme suit :

Liste	Titulaires	Suppléants
FSU	Bertrand LECORDIER Pierre HEBERT Alexandra GASCOIN Jonas DIDISSE Sandrine MORIN	Pierre-Emmanuel BERCHE Stéphanie BARET Yann CUVIER Kévin LEFEBVRE <i>vacant</i>
UNSA Éducation	Julie GONAND	Linda FERMENT
CGT FERC	Violaine GIRARD Bruno MACADRE	Déborah COHEN Ludovic MIGNOT
SGEN CFDT	Stanislas TERRACOL	Guillaume LEBENE
PIBUR	Laurence MARIE-BARDAY	Saidou LY

Article 2

Les dispositions de l'article 2 de de l'arrêté modifié du 27 janvier 2023 relatif à la composition des représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration d'établissement de l'université de Rouen Normandie sont modifiées comme suit :

Liste	Titulaires	Suppléants
FSU	Pierre HEBERT Stéphanie BARET Sandrine MORIN Alexandra GASCOIN Bertrand LECORDIER	Aurélia BAHEUX Franck BOUZARD Léo GLANGETAS Marie-Hélène ACHER BOUVIER Laurent NEEL

UNSA EDUCATION	Julie GONAND	Arnaud ARABO
CGT FERC	Deborah COHEN Ludovic MIGNOT	Pascal AMOUR Anne Laure SORIN
SGEN CFDT	Stanislas TERRACOL	Laurence TASSERY
PIBUR	Saidou LY	Frédérique VALEE

Article 3

Les dispositions de l'article 3 de de l'arrêté modifié du 27 janvier 2023 relatif à la composition des représentants des usagers à la formation spécialisée du comité social d'administration d'établissement de l'université de Rouen Normandie demeurent inchangées comme suit :

Liste	Titulaires	Suppléants
FEDER	Axel DUTHIL--VATINE	<i>vacant</i>
Union étudiante	Julian GODEFROY	<i>vacant</i>
UNEF-RS	<i>vacant</i>	<i>vacant</i>

Article 4

Les dispositions de l'article 4 de de l'arrêté modifié du 27 janvier 2023 relatif à la composition des représentants de l'établissement à la formation spécialisée du comité social d'administration d'établissement de l'université de Rouen Normandie demeurent inchangées comme suit :

- Le président de l'université
- Le directrice générale des services.

Article 5

La direction des ressources humaines et la directrice de la prévention des risques sont chargées, chacune pour ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 22 janvier 2026.

Fait à Mont Saint Aignan, le 30 mars 2026,

Le président de l'université Rouen Normandie

Franck LE DERF

